

# Poursuite contre Yahoo pour apologie de crimes contre l'humanité

Un tribunal parisien s'estime compétent pour entendre une plainte contre Yahoo! et son ex-président pour apologie de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité...

La poursuite a été déposée par trois associations françaises. Elles reprochent à Yahoo.com d'avoir laissé des usagers continuer à vendre des objets nazis aux enchères alors qu'un jugement civil, rendu en 2000, exigeait que ce service ne soit plus accessible aux internautes français.

Yahoo! s'est opposé à cette poursuite, arguant notamment que le tribunal n'était pas compétent parce que Yahoo.com est hébergé aux États-Unis.

Le tribunal correctionnel a rejeté ces arguments. Il s'estime compétent et entendra la requête à compter du 7 mai.

La poursuite touche l'entreprise Yahoo! mais aussi son ancien président, Tim Koogle, qui l'a quittée en mai 2001. Il risque jusqu'à 60.000\$ d'amende et cinq ans de prison en France.

Par Hugo Lapierre pour:  
Branchez-vous

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le mercredi 27 février 2002**

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/1350-poursuite-contre-yahoo-pour-apologie-crimes-l039humanite.html>